



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

---

12 DECEMBRE 1988

---

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE  
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA  
INSTITUANT  
UN COMITE MIXTE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE (1)

---

## RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE  
EN SA QUATRIÈME SESSION  
BRUXELLES, JUIN 1988

---

(1) Voir Doc. Conseil 160 (1984-1985) - N° 1.  
Voir Doc. Conseil 47 (1985-1986) - N° 1.  
Voir Doc. Conseil 95 (1986-1987) - N° 1.

Les délégations du Conseil de la Communauté française de Belgique et du Parlement de la République et Canton du Jura se sont réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire.

Cette quatrième session a témoigné de la volonté d'amplifier la coopération entre le Conseil de la Communauté française et le Parlement jurassien.

A cet effet, le Comité mixte a procédé à :

— une analyse comparative des politiques menées de part et d'autre en matière de formation professionnelle dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie;

— une analyse des politiques en matière de défense et d'illustration de la langue française.

Partant de ces analyses et de la résolution de la troisième session et après avoir entendu le ministre des Relations internationales de la Communauté française, M. Jean-Pierre Grafé, le

Comité mixte se réjouit de l'annonce de la conclusion prochaine d'un accord de coopération couvrant l'ensemble des compétences respectives des exécutifs.

Par ailleurs, considérant l'importance du développement de la francophonie, le Comité mixte prend acte avec satisfaction de la tenue, à Dakar, du troisième Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements, au cours de l'année 1989.

Il émet le vœu que toutes les Communautés de langue française y soient associées à part entière.

Dans le cadre de la préparation de sa prochaine session, le Comité mixte a décidé d'examiner notamment les thèmes suivants :

— suivi du troisième Sommet francophone de Dakar;

— la formation et le recyclage des agriculteurs à la veille du Marché unique européen.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de M. Jean-François Roth, sénateur fédéral, président de la délégation jurassienne; M. Philippe Petignat, président du groupe démocrate-chrétien (rapporteur du thème : formation professionnelle dans le domaine de l'hôtellerie); M. Michel Kneuss, membre du groupe libéral-radical (rapporteur du thème : formation professionnelle dans le domaine de l'hôtellerie); M. Roland Beguelin, membre du groupe socialiste (rapporteur du thème : défense et promotion de la langue française); Mme Gréty Hoffmeyer, présidente du groupe chrétien-social indépendant; M. Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat, secrétaire du Comité mixte.

La délégation du Conseil de la Communauté française de Belgique était composée de Mme Antoinette Spaak, ministre d'Etat, député, présidente du Conseil de la Communauté française; M. François Guillaume, sénateur, vice-président du Conseil de la Communauté française; M. Denis D'Hondt, député, secrétaire de la Chambre; M. André Antoine, député, président du groupe PSC du Conseil de la Communauté française (rapporteur du thème : formation professionnelle dans le domaine de l'hôtellerie); M. André Lagasse, député, président du groupe Ecolo/FDF du Conseil de la Communauté française (rapporteur du thème : défense et promotion de la langue française); M. Jean-François Vandewalle, directeur du Service des Relations interparlementaires du Conseil de la Communauté française, secrétaire du Comité mixte.